

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00164

Numéro SIREN : 333 684 520

Nom ou dénomination : BRIODIS

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2020 sous le numéro de dépôt 4089

BRIODIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : Centre Commercial du Carpont
22440 PLOUFRAGAN
333 684 520 R.C.S. SAINT BRIEUC

BILAN COMPTE DE RESULTATS ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

**Certifié conforme
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.

Bilan Actif

		31/01/2018			31/01/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	253 530	253 530		
	Fonds commercial (1)	185 988		185 988	185 988
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 545 319	20 086	1 525 234	1 216 589
	Constructions	19 126 580	10 963 035	8 163 545	8 099 329
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	4 661 448	3 410 434	1 251 014	1 195 159
	Autres immobilisations corporelles	2 246 240	1 931 252	314 988	178 661
	Immobilisations en cours	124 709		124 709	45 193
	Avances et acomptes	29 460		29 460	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	761 088		761 088	632 128
	Créances rattachées à des participations	1 099 600		1 099 600	637 339
	Autres titres immobilisés	828 877		828 877	822 757
	Prêts	30 208		30 208	45 016
	Autres immobilisations financières	1 888		1 888	1 888
TOTAL (II)		30 894 935	16 578 337	14 316 598	13 060 048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	107 244		107 244	105 185
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 572 199	89 010	4 483 189	4 635 661
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	250 344	582	249 762	197 817
	Autres créances	1 110 740	692	1 110 048	1 172 522
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				63
	DISPONIBILITES	584 938		584 938	311 990
	Charges constatées d'avance	427 319		427 319	442 693
	TOTAL (III)	7 052 784	90 283	6 962 501	6 865 932
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		37 947 719	16 668 620	21 279 099	19 925 980
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 131 697	684 244
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/01/2018	31/01/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 088	2 088
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	726 373	722 871
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 603 444	1 293 502
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	22 646	7 367
Total des capitaux propres		2 398 552	2 069 828
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 179 606	11 424 896
	Emprunts et dettes financières divers	527 517	597 588
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 563 249	3 130 713
	Dettes fiscales et sociales	1 849 105	1 969 204
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 920	53 842
	Autres dettes	743 021	675 526
	Produits constatés d'avance (1)	2 130	4 382
Total des dettes		18 880 548	17 856 151
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		21 279 099	19 925 980
Total du bilan en centimes		21 279 099,09	19 925 979,57
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 965 727	9 634 038
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		700 772	1 910 925

Etats financiers au 31/01/2018

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat

1/2

				31/01/2018	31/01/2017
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	61 224 739		61 224 739	60 069 521
	Production vendue (Biens)	2 003		2 003	4 501
	Production vendue (Services et Travaux)	882 148		882 148	895 343
	Montant net du chiffre d'affaires	62 108 890		62 108 890	60 969 365
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			69 867	69 146
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			73 684	144 120
	Autres produits			74 027	143 518
	Total des produits d'exploitation (1)			62 326 467	61 326 149
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			46 806 449	46 221 470
	Variation de stock			73 462	216 140
	Achats de matières et autres approvisionnements			239 327	223 251
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 991 325	4 008 476
	Impôts, taxes et versements assimilés			775 291	796 097
	Salaires et traitements			4 831 674	4 657 480
	Charges sociales du personnel			1 865 695	1 747 562
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 534 143	1 633 003
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			90 283	24 633
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			112 232	19 692
	Total des charges d'exploitation (2)			60 319 882	59 547 803
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 006 586	1 778 346

Compte de Résultat

2/2

		31/01/2018	31/01/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 006 586	1 778 346
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	99 655	87 244
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	241	656
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		99 896	87 900
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	104 322	113 565
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		104 322	113 565
RESULTAT FINANCIER		(4 425)	(25 665)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 002 160	1 752 681
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	164 502	10 077
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		17 306
Total des produits exceptionnels		164 502	27 384
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	105	1 191
	Sur opérations en capital	21 020	1 650
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 279	7 367
	Total des charges exceptionnelles	36 404	10 208
RESULTAT EXCEPTIONNEL		128 098	17 176
PARTICIPATION DES SALARIES		284 872	247 524
IMPOTS SUR LES BENEFICES		241 942	228 831
TOTAL DES PRODUITS		62 590 866	61 441 432
TOTAL DES CHARGES		60 987 421	60 147 931
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 603 444	1 293 502
Résultat de l'exercice en centimes		1 603 444,16	1 293 501,59
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		83 334	70 000
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		3 488	3 210

Etats financiers au 31/01/2018

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2017 (PCG 2017).

Le PCG 2017 correspond au règlement ANC n° 2017-01 du 05 mai 2017 (homologué par l'arrêté du 26 Décembre 2017, publié au JO du 30 Décembre 2017), complété des règlements publiés depuis cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées - Changements de méthode

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LOGICIELS

Les logiciels figurant à l'actif font l'objet d'un amortissement linéaire sur 12 mois.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

FONDS DE COMMERCE

En application des dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2015-06 sur les actifs incorporels, des tests de dépréciation ont été menés afin de s'assurer de la nécessité ou non de déprécier le fonds de commerce : aucune dépréciation n'a été détectée sur la valeur de ce fonds de commerce en raison du fait que sa valeur actuelle est supérieure à sa valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles entrées au cours de l'exercice ont été traitées en respectant la réglementation.

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :

- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non les frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après
- à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant ou non les frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristournes et de coopérations commerciales au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur. Les cotisations centrales sont intégrées au montant du stock.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) :

- **Immobilisations incorporelles** : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées
- **Immobilisations corporelles** : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées
- **Immobilisations financières** :
 - > Titres de participations : La société n'a pas opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses sont donc incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées
 - > Autres titres : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2^{ème} catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

Autres informations de l'annexe

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société dépend de la convention collective N°3305 des activités de « Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire », qui prévoit le droit pour les salariés à des indemnités de fin de carrière et en définit les modalités d'application.

Aucun autre accord particulier ou non n'a été signé par l'entreprise.

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

En prenant pour hypothèse que la probabilité pour le salarié de partir en retraite par un départ volontaire est de 100%, ces engagements sont évalués à **454 928 €**.

Il n'existe pas d'engagements pris au profit des seuls dirigeants.

Les engagements de retraite ne font l'objet d'aucune provision comptable.

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (C.I.C.E.)

Un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été calculé sur la base des salaires versés de janvier à décembre 2017 au taux de 7% pour un montant de 292 670 euros.

De plus, un produit à recevoir CICE a été calculé sur la base des salaires du 1er janvier à la date de clôture au taux de 6% pour un montant de 19 698 euros. En outre, la provision N-1 d'un montant de 21 177 euros a été reprise.

S'agissant d'un crédit d'impôt imputable sur l'impôt sur les sociétés, et conformément à l'avis de la CNCC, ces produits ont été comptabilisés au crédit de deux sous-comptes du poste "Impôt sur les bénéfices" du compte de résultat de l'exercice.

Conformément à l'article 224 quater C du CGI, le CICE perçu au cours de l'exercice a servi au financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. Ainsi, il a permis notamment de financer des investissements nécessaires à notre activité, de participer à l'effort de formation, de contribuer au maintien et à l'amélioration de notre politique salariale et d'améliorer notre fonds de roulement.

Le CICE à percevoir sera affecté de la même façon.

INTEGRATION FISCALE

Autres informations de l'annexe

Les résultats de la SAS BRIODIS sont intégrés fiscalement dans les résultats de sa mère :

- La SAS LE PONTON

La SAS LE PONTON est donc redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre des résultats de l'ensemble du groupe (article 223 A du CGI).

La convention d'intégration fiscale est basée sur la méthode de neutralité concernant le calcul de l'impôt sur les sociétés.

La SAS LE PONTON établit également des comptes consolidés, en tant que société mère consolidante, pour son compte et celui de sa filiale la SAS BRIODIS.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires facturés par les commissaires aux comptes sur l'exercice se monte à 11 000 euros HT et se rapporte à l'audit légal des comptes de l'exercice précédent (ces honoraires avaient été provisionnés en N-1 à hauteur de 11 000 euros).

Les honoraires relatifs à la mission d'audit légal des comptes de l'exercice clos au 31/01/2018 ont été provisionnés à hauteur de 11 000 euros.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

Engagements hors bilan

I. DETTES ASSORTIES DE GARANTIES

▣ EMPRUNTS A COURT TERME

* CREDIT AGRICOLE (Ouverture de crédit de trésorerie) d'un montant de 1 070 000 euros.

Solde à la clôture : 63 620 €

* ARKEA (Ouverture de crédit de trésorerie) d'un montant de 650 000 euros.

Solde à la clôture : 637 152 €

Ces crédits de trésorerie sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de la société, à l'exclusion de l'enseigne.

▣ EMPRUNTS A LONG TERME

* BCME (Montant initial 2 300 000 Euros) - (Dernière échéance 05/01/2025)

Solde à la clôture : 1 204 108 €

* CREDIT AGRICOLE (Montant initial 1 000 000 Euros) - (Dernière échéance 05/08/2024)

Solde à la clôture : 494 860 €

* CREDIT AGRICOLE (Montant initial 1 380 000 Euros) - (Dernière échéance 05/09/2025)

Solde à la clôture : 754 086 €

Mandat irrévocable d'hypothéquer avec publication d'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer publiée par acte séparé au rapport de Maître MAUREY Henri, notaire à SAINT-BRIEUC, pris pari-passu entre le Crédit Agricole et la BCME, sur les terrains et magasins situés à PLOUFRAGAN, rue du Carpont.

* CREDIT AGRICOLE (Montant initial 4 533 000 Euros) - (Dernière échéance 05/06/2028)

Solde à la clôture : 3 474 040 €

* CREDIT AGRICOLE (Montant initial 700 000 Euros) - (Dernière échéance 05/04/2019)

Solde à la clôture : 178 425 €

Nantissement du fonds de commerce au rang 1

* BCME (2 Emprunts montant initial 733 500 Euros chacun) - (Dernière échéance 24/09/2022)

Solde à la clôture : 412 594 €

Solde à la clôture : 412 594 €

* BCME (Montant initial 140 000 Euros) - (Dernière échéance 15/07/2023)

Solde à la clôture : 89 636 €

* BCME (Montant initial 560 000 Euros) - (Dernière échéance 15/07/2023)

Solde à la clôture : 356 472 €

* BCME (Montant initial 220 000 Euros) - (Dernière échéance 15/07/2025)

Solde à la clôture : 158 298 €

Engagements hors bilan

* BCME (Montant initial 880 000 Euros) - (Dernière échéance 15/07/2025)

Solde à la clôture : 629 150 €

Nantissement du fonds de commerce au rang 1

* BCME (4 Emprunts - montant initial total 1 980 000 Euros)

Solde à la clôture : 863 554 € - (Dernière échéance 31/05/2022)

Solde à la clôture : 495 853 € - (Dernière échéance 31/05/2024)

Solde à la clôture : 202 741 € - (Dernière échéance 31/08/2024)

Solde à la clôture : 269 927 € - (Dernière échéance 31/08/2032)

Nantissement du fonds de commerce au rang 1

* BANQUE POSTALE (Montant initial 820 000 Euros) - (Dernière échéance 15/12/2027)

Solde à la clôture : 813 487 €

Nantissement du fonds de commerce au rang 1

* BANQUE POSTALE (Montant initial 600 000 Euros) - (Dernière échéance 17/01/2028)

Solde à la clôture : 600 000 €

Nantissement du fonds de commerce au rang 1

II. ENGAGEMENTS DONNEES

Néant

III. ENGAGEMENTS RECUS

* Caution inconditionnelle, solidaire et sans limitation de durée consentie par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DES COTES-D'ARMOR à la SAS BRIODIS au bénéfice de l'ABAPP (Association Bretonne des Acheteurs des Produits de la Pêche) pour **un montant de 25 000 €**

* Caution inconditionnelle, solidaire et sans limitation de durée consentie par la CAMCA ASSURANCE à la SAS BRIODIS au bénéfice du PMU pour **un montant de 6 000 €**

* Caution inconditionnelle, solidaire et sans limitation de durée consentie par la CAMCA ASSURANCE à la SAS BRIODIS au bénéfice de la Française des Jeux (FDJ) pour **un montant de 10 500 € par sinistre avec un maximum de 180 000 € par année.**

Capital social

		31/01/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		40 000,00	1,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		40 000,00	1,0000	40 000,00

Effectif moyen

		31/01/2018	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		11
	Professions intermédiaires		16
	Employés		187
	Ouvriers		
	TOTAL		214

Filiales et participations

31/01/2018

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SARL BENJAMIN VOYAGES

30/06/2017

SARL LUSTER

31/01/2018

2. Participations (10 à 50 %)

1. Filiales (Plus de 50 %)

SARL BENJAMIN VOYAGES

30/06/2017

SARL LUSTER

31/01/2018

2. Participations (10 à 50 %)

Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
			Brute	Nette
60 980	177 575	100,00	83 357	83 357
5 000		100,00	5 000	5 000
Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
446 172		1 345 883 141 153	81 605	80 000

B. Renseignements globaux

Capital
 Capitaux propres
 Quote part détenue en pourcentage
 Valeur comptable des titres détenus - Brute
 Valeur comptable des titres détenus - Nette
 Prêts et avances consentis
 Montant des cautions et avals
 Chiffre d'affaires
 Résultat du dernier exercice clos
 Dividendes encaissés

Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
françaises	étrangères	françaises	étrangères

BRIODIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : Centre Commercial du Carpont
22440 PLOUFRAGAN
333 684 520 R.C.S. SAINT BRIEUC

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 12 JUILLET 2018

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé dont elle constate l'existence et s'élevant à 1.603.444,16 Euros de la manière suivante :

Bénéfice : 1.603.444,16 Euros

Affectation :

▪ A titre de distribution de dividendes la somme de 1.200.000,00 Euros
Soit un dividende par action s'élevant à 30 Euros

▪ Au poste « Autres réserves », la somme de 403.444,16 Euros
lequel s'élève à la somme de 1.129.816,75 euros

Le dividende de 30 euros par action sera mis en paiement à compter de ce jour.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à un montant de 1.198.552 Euros (valeur arrondie).

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions du nouvel article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes présentement distribués seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.

Nous vous précisons qu'en vertu des dispositions de l'article 200 A, 2 nouveau du même Code, les associés personnes physiques y ayant intérêt pourront toutefois opter pour l'imposition desdits dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ladite option étant irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus, gains et autres profits entrant dans le champ d'application du PFU. Cette option devra être expresse et exercée en 2019 lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Enfin, les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est constaté que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende	Revenus distribués éligibles à l'abattement
31/01/2016	1.100.000 Euros	27,50 Euros
31/01/2017	1.150.000 Euros	28,75 Euros
31/01/2018	1.290.000 Euros	32,25 Euros

- ADOPTION -

Cette affectation a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2018.

**Certifiée conforme
Le Président.**





Cigest Finances

EXPERTISE COMPTABLE et AUDIT

BRIODIS

Société par actions simplifiée

Centre Commercial du Carpont

22440 PLOUFRAGAN

Rapport du Commissaire aux Comptes Sur les comptes annuels Exercice clos le 31 janvier 2018





Cigest Finances

EXPERTISE COMPTABLE et AUDIT

BRIODIS

Société par actions simplifiée
Centre Commercial du Carpont
22440 PLOUFRAGAN

Rapport du Commissaire aux Comptes Sur les comptes annuels Exercice clos le 31 janvier 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BRIODIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des stocks et les immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,



influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

QUIMPERLE, le 6 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes
CIGEST FINANCES



Philippe CHEVRIER